



## Conseil économique et social

Distr. générale  
1<sup>er</sup> août 2019

Original : français

---

### Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

Point 19 (e) de l'ordre du jour

**Questions sociales et questions relatives aux droits  
de l'homme : Haut-Commissariat des Nations Unies  
pour les réfugiés**

### **Note verbale datée du 26 juillet 2019, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui présenter la candidature du Mali au Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La Mission permanente de la République du Mali souligne que cette décision est motivée par un intérêt particulier du Mali, depuis quelques années, pour les questions des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. La crise multidimensionnelle, qui a éclaté en janvier 2012, a engendré des mouvements massifs de populations à l'intérieur et à l'extérieur du Mali. Le Gouvernement du Mali continue d'œuvrer, dans le cadre de sa coopération avec les partenaires humanitaires, en vue de la recherche de solutions durables à la question des réfugiés en Afrique et dans le reste du monde, à travers notamment, la mise en œuvre des conventions et du protocole suivants :

- Convention relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951
- Protocole relatif au statut des réfugiés du 31 janvier 1967
- Convention de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969
- Convention relative au statut des apatrides du 28 septembre 1954

De même, le Mali continue de mener d'importantes actions en termes d'assistance, de protection et de recherche de solutions durables aux niveaux national, bilatéral et multilatéral en réponse à la situation humanitaire et aux mouvements de populations, y compris la lutte contre l'apatridie, en étroite coopération entre le Gouvernement et ses partenaires, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.



L'adhésion du Mali au Comité exécutif permettra de formaliser et de renforcer davantage la coopération entre le Mali et le système des Nations Unies en général et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en particulier, dans la gestion de la problématique des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés.

La Mission permanente prie le Secrétaire général de bien vouloir informer le Conseil économique et social de la candidature du Mali pour devenir membre du Comité exécutif et espère qu'il sera fait droit à cette demande.

---